



DÉCLARATION 2015 Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO)

ENTREPRISES ET AUTRES PERSONNES MORALES

Assujettis autres que propriétaires forestiers privés, communes et collectivités

En vertu de l'arrêté ministériel du 07.03.2014, publication au Journal Officiel le 19.03.2014, le paiement de la CVO est obligatoire.

Pour vous renseigner, un numéro ▷ **03 28 38 52 43** (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
ou Internet (télédéclaration et télépaiement) ▷ **franceboisforet.fr**

ou le centre de gestion de la CVO. Déclarez en ligne ou remplissez
et signez votre déclaration en la renvoyant à cette adresse
▷ **Service Gestion CVO**
CS 20011 - 59895 Lille cedex 9

Date limite de déclaration et règlement - papier ▷ **30 avril 2015**
- Internet ▷ **15 mai 2015**

Document à retourner impérativement à France Bois Forêt - Service Gestion CVO

Votre identification contributeur

Votre N° FBF

Notre réf.

Vos coordonnées postales

En cas d'adresse inexacte, merci de corriger celle-ci.

N° de SIRET, code NAF, activité, e-mail, téléphone

SIRET :

Code NAF :

e-mail :

tél. :

DÉCLARATION PROVISIONNELLE CVO 2015 (voir la notice jointe)

Indiquez le montant du chiffre d'affaires, des ventes ou des achats réalisés au cours de l'année civile précédente (hors transport), dans chacune des activités ci-dessous qui entrent dans le champ d'application de l'accord interprofessionnel.

Activité exercée	A CA HTVA - Année de référence 2014 (hors transport)	B Taux de CVO	C (A x B) Montant CVO à verser
------------------	--	------------------	-----------------------------------

RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES NON ENCORE DÉCLARÉES À FRANCE BOIS FORÊT

<input type="text"/>	<input type="text"/> €	Voir notice jointe	<input type="text"/> €
----------------------	------------------------	--------------------	------------------------

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

Professionnels de l'exploitation forestière et de la revente de bois ronds (notice P2 - N°3)	<input type="text"/> €	0,15 %	<input type="text"/> €
Activité de sciage, tranchage et mis en œuvre (notice P2-3 - N°4/5)	<input type="text"/> €	0,15 %	<input type="text"/> €
Activité de rabotage du bois (notice P2-3 - N°4/5)	<input type="text"/> €	0,10 %	<input type="text"/> €
Professionnels de la fourniture de bois destinés à l'énergie ou l'industrie (notice P3 - N°6)	<input type="text"/> €	0,15 %	<input type="text"/> €
Professionnels de la fourniture de dérivés de bois destinés à l'énergie ou l'industrie (notice P3 - N°6)	<input type="text"/> €	0,10 %	<input type="text"/> €
Professionnels de l'emballage bois (notice P3 - N°7)	<input type="text"/> €	0,10 %	<input type="text"/> €
Professionnels grainiers et pépiniéristes (notice P2 - N°1)	<input type="text"/> €	0,07 %	<input type="text"/> €
Prestataires de services en travaux forestiers et reboiseurs (notice P3 - N°8)	<input type="text"/> €	0,03 %	<input type="text"/> €
Autres professionnels de la filière (notice P3 - N°9)	<input type="text"/> €	0,15 %	<input type="text"/> €

TOTAL CVO À RÉGLER

€

Collecte CVO par délégation pour le compte des propriétaires forestiers (voir au dos pour les déclarations)

Sollicite un paiement fractionné pour CVO supérieure à 10 000 € (Voir notice page 1)

Dans le cas où votre entreprise n'est pas assujettie, vous devez joindre une attestation de votre expert-comptable. (Modèle téléchargeable sur franceboisforet.fr)

Pour recevoir votre attestation de paiement par courrier électronique veuillez renseigner votre adresse mail :

Vos observations annexées aux présentes

@

Références du titre de paiement à nous retourner avant le 30/04/2015

N° du compte de l'émetteur du virement, joindre votre RIB

Date

N° de chèque

 à l'ordre de France Bois Forêt

Date

TOTAL

 €

Si vous avez cessé votre activité définitivement, cochez cette case et indiquez la date de cessation (joindre un extrait Kbis obligatoirement).

Date

Certifié conforme le

Nom, signature et cachet de l'entreprise

Titulaire du compte : France Bois Forêt ENTREPRISES
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

Attention ! Compte principal à créditer.

Vous êtes une Personne morale : la référence de votre virement doit être OBLIGATOIREMENT soit votre N° SIRET soit votre N° contributeur FBF.

Notre RIB pour les virements à : **Crédit Agricole d'Ile-de-France**

IBAN (international Bank Account Number)

FR76	1820	6002	8060	2868	0584	138
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882

Les bordereaux de déclaration de la CVO 2015 sont diffusés ou téléchargeables sur le site : franceboisforet.fr à compter du 16/03/2015. Le règlement de la CVO s'effectue au plus tard le 30/04/2015 ou par Internet le 15/05/2015.

COLLECTE PAR DÉLÉGATION UNIQUEMENT

Versement de la collecte CVO par délégation pour le compte des Propriétaires Forestiers

Par délégation : Indiquez le montant des cotisations collectées pour le compte des Propriétaires Forestiers vendeurs, organisateurs ou responsables de la vente de bois rond. (On entend par bois rond tout bois sur pied ou qui n'a fait l'objet que d'une exploitation et d'un transport éventuel, sans mise en œuvre).

Au titre des recettes 2014, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes des différents Propriétaires Forestiers (personnes morales ou physiques) avec lesquels vous avez effectué une transaction, ainsi que le chiffre d'affaires HTVA et le montant de la CVO correspondant à votre collaboration.

Propriétaire forestier / Nom :

Prénom :

N° :

Voie :

Lieu-dit :

Ville :

Code postal :

NB : En cas de besoin, reportez le détail des cotisations collectées pour le compte des propriétaires forestiers en 2014, sur le tableau à télécharger sur franceboisforet.fr et joindre celui-ci à votre déclaration renvoyée à France Bois Forêt.

Cachet de l'entreprise

Certifié conforme le

Signature

CA HTVA

année de référence 2014 (hors transport)

 €

Montant CVO à verser

 €

TOTAL

de la CVO à verser à France Bois Forêt pour le compte des propriétaires

 €

Références du paiement pour le compte des Propriétaires Forestiers

Le montant de la cotisation collectée auprès des Propriétaires est à reverser séparément à FRANCE BOIS FORÊT.

N° du compte de l'émetteur du virement, joindre votre RIB

N° de chèque

 à l'ordre de France Bois Forêt

Jour Mois Année

Date

Date

Virement à effectuer sur ce compte bancaire : la référence de votre virement doit être OBLIGATOIREMENT soit votre N° SIRET soit votre N° contributeur FBF.

Notre RIB pour les virements à : **Crédit Agricole d'Ile-de-France**

IBAN (international Bank Account Number)

FR76	1820	6002	8060	2868	0641	756
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882

Titulaire du compte :

France Bois Forêt Propriétaires forestiers
120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

Compte réservé à la collecte par délégation



Plus d'informations sur la CVO, ou pour télécharger un autre bordereau : consultez franceboisforet.fr

Informations enregistrées par la CNIL. Numéro de déclaration 1464096 v 0 : « les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des données des contributeurs à la CVO et des règlements des cotisations avec édition électronique des attestations correspondantes et l'envoi par courrier pour les CVO supérieures à 50 €, sauf sur demande. Les destinataires des données sont : France Bois Forêt. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 20011 - 59895 Lille cedex 9. »